

Sommaire :

- [EHS] Rencontre annuelle : Inscriptions pour le 6 septembre 2025 et Recherche de lieux pour 2026
- [Action] [Antennes-relais : Le seuil d'alerte bientôt relevé ? Dites non !
- [Action] Linky : Demande d'exonération
- [Action] Enquête : Dans quelle voiture se déplacer quand on est EHS ?
- [Biodiversité] PRIARTEM produit un cahier d'acteur pour le Plan National de Restauration de la Nature
- [Europe] Valeurs limites d'expositions : Plainte auprès de la médiatrice européenne
- [Septembre en or] Artistes & athlètes, unis pour nos enfants @Saint-Herblain (44) 13 septembre

Nous espérons que vous avez passé un bel été et nous vous proposons une rentrée dynamique, avec plusieurs actions auxquelles vous pouvez participer.

[EHS] Rencontre annuelle : Inscriptions 2025 et Recherche de lieux pour 2026



La rencontre nationale annuelle, organisée par PRIARTEM / Electrosensibles de France aura lieu le **samedi 6 septembre** en forêt de Rambouillet (Auffargis 78).

En cas de mauvaises conditions météo, elle est susceptible d'être décalée au samedi 13 septembre.

Pensez à vous inscrire : [ici](#)

ou en contactant la permanence téléphonique de PRIARTEM au 01 42 47 81 54

Pour 2026, nous recherchons d'autres lieux propices à l'organisation de rencontres. N'hésitez pas à nous communiquer vos suggestions en écrivant : [ici](#)

[Antennes-relais] Dites non à l'augmentation à 9V/m de la valeur des points atypiques

Le 10 juillet, en plein cœur de l'été, l'Agence nationale des fréquences a lancé une [consultation publique](#) sur l'évolution du seuil des points atypiques en matière de champs électromagnétiques.

Depuis la loi Abeille de 2015, cette agence a l'obligation, dès lors qu'une antenne relais expose les riverains à des niveaux de champs supérieurs à 6 V/m (volt par mètre), d'enjoindre aux opérateurs de modifier leurs installations. Des études scientifiques sérieuses ont conclu que des effets biologiques pouvaient intervenir à des niveaux d'exposition très inférieurs à ce seuil de 6 V/m.

Arguant une augmentation du nombre de points atypiques détectés, l'Agence nationale des fréquences plaide... pour une modification du seuil de la valeur d'attention en proposant de faire passer ce seuil de 6 à 9 V/m (50% de hausse !) et ainsi faire baisser artificiellement le nombre de cas litigieux.

Étonnante façon de régler un problème que de jouer sur le seuil d'alerte pour faire disparaître l'alerte... En créant ce type de précédent, il y a fort à craindre que dans la foulée, le gouvernement modifie les valeurs limites

d'exposition aux pesticides, aux PFAS, aux nuisances sonores, et demain à toute une série d'indicateurs environnementaux, afin de casser le thermomètre en pensant soigner la maladie...

Agir pour l'environnement, France Nature Environnement, PRIARTEM et le Conseil National des Associations Familiales Laïques s'opposent fermement à cette façon de traiter artificiellement un problème lié à l'exposition des riverains des antennes relais. Nous vous invitons à participer massivement à cette consultation publique estivale.

Participer : [ici](#)

Ou Courriel à copier : consultationpubliquePA@anfr.fr

et pour les personnes sans internet par courrier : ANFR 78 avenue du Général-de-Gaulle 94704 Maisons-Alfort France

Objet du courriel à copier et/ou modifier : Consultation publique sur l'évolution du seuil des points atypiques en matière de champs électromagnétiques

Contenu du courriel à copier et/ou ajuster :

"Monsieur le directeur de l'Agence nationale des fréquences,

En France, ce sont 52 069 sites 5G qui sont autorisés et 70 685 sites en 4G.

En une décennie, le nombre de points atypiques détectés a été multiplié par plus de 6 ! En zone urbaine, près de 5 pour cent des mesures réalisées chez les riverains des antennes relais dépassent désormais ce seuil d'alerte !

Face à cette augmentation significative des niveaux d'exposition aux champs électromagnétiques des riverains, l'Agence nationale des fréquences plaide... pour une modification du seuil des points atypiques en proposant de faire passer ce seuil de 6 à 9 V/m (50 pour cent de hausse !) et ainsi faire baisser artificiellement le nombre de cas litigieux.

Avec Agir pour l'environnement, France Nature Environnement, Priartem et le Conseil National des Associations Familiales laïques, je m'oppose fermement à cette proposition de modification qui s'éloigne de la lettre et l'esprit de la loi n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.

Comptant sur votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de mes salutations respectueuses."

Prénom / Nom :

Code postal / Ville :

[Action] Linky : Demande d'exonération

Pour les personnes EHS ou susceptibles d'héberger une personne EHS : nous vous proposons un modèle de courrier à adresser à ENEDIS pour demander à être exonéré des frais qui s'appliqueront à compter du 1er août. En cas de non-réponse ou de refus, nous vous invitons à saisir le médiateur de l'énergie.

Modèle de courrier : [ici](#)

Vous avez été nombreux à participer dès juillet à cette action et nous vous en remercions.

Hormis une personne pour qui la demande d'exonération pour motif technique a pu fonctionner, ENEDIS répond négativement, la plupart du temps avec des arguments fallacieux que nous avons déjà combattus lors de la fronde anti-Linky de 2015. Voir le dossier Linky de PRIARTEM : [ici](#)

Nous invitons les personnes qui ont reçu un refus à saisir le médiateur de l'énergie, deux mois après votre demande à ENEDIS.

Plus d'information sur les saisines du médiateur de l'énergie : [ici](#)

PRIARTEM va également engager une action en ce sens au titre de l'association, de manière collective, en plus de vos requêtes individuelles.

Pour ceux qui n'ont pas internet :

Ecrire à ENEDIS - Tour Enedis - 34, place des Corolles, 92079 Paris La Défense Cedex

en indiquant Vos Nom Prénom – Adresse Code postal Ville Point de Livraison Electricité (PRM ou PDL)

Objet : demande d'exonération Composante additionnelle pour comptage non communicant – motif contrainte technique

Madame, Monsieur,

A compter du 1^{er} août 2025, les clients d'ENEDIS n'ayant pas de compteur communicant se verront facturer une composante additionnelle, sauf contrainte technique prise en charge par ENEDIS, telle que décidée par la Commission de Régulation de l'Énergie.

Considérant que je souffre d'intolérance aux ondes électromagnétiques (ElectroHyperSensibilité) / que j'héberge ou reçois une personne souffrant d'intolérance aux ondes électromagnétiques (ElectroHyperSensibilité),

Considérant que les souffrances et douleurs liées à cette condition de santé sont reconnues par l'ANSES dans son rapport de 2018 et qu'une récente étude de l'INSERM Lyon¹ suggère de manière claire une base biologique à ces troubles, en lien avec un retard de la réparation de leur ADN,

Considérant qu'ENEDIS ne peut garantir que le compteur communicant n'émet pas d'ondes à l'intérieur de mon logement ni sur mon réseau électrique privé, tel que constaté par l'ANFR et l'ANSES dans leurs différents rapports relatifs aux compteurs communicants,

Considérant que j'ai refusé la pose du Linky pour ces raisons,

Considérant qu'ENEDIS s'est vu enjoint par décisions de justice de maintenir ou réinstaller un compteur non communicant ou d'installer des filtres anti-CPL afin de protéger la santé du foyer de personnes EHS,

Je sollicite l'exonération de la Composante additionnelle pour comptage non communicant pour motif de contrainte technique, à savoir que la technologie déployée est incompatible avec mon état de santé / avec l'état de santé de la personne que j'héberge.

Je m'engage par ailleurs à communiquer régulièrement, au minimum une fois par an, l'index de ma consommation à ENEDIS.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir accéder à ma demande.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Signature

PJ : certificat médical et/ou RQTH (facultatif)

Copie : Association Priartem (de préférence par mail compteurs@priartem.fr ou par courrier simple – pas de lettre recommandée svp)

[Action] Enquête : Dans quelle voiture se déplacer quand on est EHS ?

Se déplacer est un vrai problème pour les EHS à un stade avancé. Difficile de prendre les transports en commun, qui concentrent une forte densité de smartphones et d'émissions. Il ne reste souvent que la voiture individuelle — au grand dam du bilan carbone.

Mais encore faut-il que le véhicule lui-même ne soit pas une source d'exposition majeure. Et c'est là que les choses se compliquent.

Europeans for Safe Connections a mené une enquête auprès des constructeurs automobiles au sujet des émissions radiofréquences de leurs véhicules. Pas un constructeur n'a daigné répondre autre chose que « nous sommes attentifs à ce que les émissions de nos véhicules ne dépassent pas les normes autorisées » (celles de l'ICNIRP !) ce qui ne peut en aucun cas convenir pour un EHS.

Après réflexion ESC a lancé une nouvelle enquête en direction des EHS pour savoir quels sont les véhicules qui leur conviennent. Les résultats de cette enquête en cours feront l'objet d'une publication en 2026.

Nous vous invitons à participer en répondant : [ici](#)

ou à l'aide de la fiche ci-après pour ceux qui n'ont pas internet

¹ Sonzogni, L.; Al-Choboq, J.; Combemale, P.; Massardier-Pilonchéry, A.; Bouchet, A.; May, P.; Doré, J.-F.; Debouzy, J.-C.; Bourguignon, M.; Dréan, Y.L.; et al. Skin Fibroblasts from Individuals Self-Diagnosed as Electrosensitive Reveal Two Distinct Subsets with Delayed Nucleoshuttling of the ATM Protein in Common. *Int. J. Mol. Sci.* 2025, 26, 4792. <https://doi.org/10.3390/ijms26104792>

Enquête :EHS, quelles voitures supportez- vous ?

Merci de renseigner les différentes rubriques en pensant qu'il s'agit d'aider des EHS à acquérir un véhicule adapté. Renseignez autant de fiches que vous avez de véhicules.

Questionnaire et l'adresser à PRIARTEM 206 quai de Valmy 75010 PARIS.....

1. **Votre véhicule:** Marque
Modèle et version
Année

Quelle est la **motorisation** de votre véhicule

- essence GPL diesel hybride électrique

Pour **démarrer** votre véhicule disposez-vous

- d'une clé de contact ou d'une carte RFID

Avez-vous un **GPS intégré** au véhicule ?

- oui non

Avez- vous un système de **géolocalisation** intégré au véhicule ?

- oui non je ne sais pas

Pouvez-vous **désactiver toutes les sources** radiofréquences du véhicule (Wifi, bluetooth, carte SIM ...)?

- oui non je ne sais pas

... si vous avez répondu "non", indiquez ce qui persiste

2. Avez- vous fait des mesures de champ dans le véhicule ?

Si oui, indiquez l'appareil de mesure utilisé

Quelles valeurs avez-vous trouvées (indiquez l'unité: V/m ou $\mu\text{W}/\text{cm}^2$)

valeur crête:	valeur moyenne:
---------------	-----------------

3. Recommanderiez-vous ce véhicule à un EHS à un stade

- modéré avancé sévère non, ne convient à aucun EHS

4. Qu' appréciez-vous particulièrement dans ce véhicule ?

5. Autres commentaires concernant l'accessibilité de ce véhicule à des EHS :

[Biodiversité] PRIARTEM produit un cahier d'acteur pour le Plan National de Restauration de la Nature

Le Règlement européen pour la restauration de la nature est une législation qui implique que les États membres de l'Union européenne travaillent sur un plan national de restauration de la nature, qui devra être soumis à la Commission européenne en septembre 2026.

Ce plan devra détailler les actions que chaque Etat prévoit de mettre en place pour atteindre les objectifs du Règlement. En France, le plan national « Agir pour restaurer la nature » doit faire l'objet d'une co-construction avec les acteurs et les citoyens. Une première étape de consultation publique s'est tenue jusqu'au 23 août.

PRIARTEM a déposé une contribution pour une prise en considération de l'impact de la pollution électromagnétique sur la biodiversité et les écosystèmes et sa réduction. L'association va œuvrer avec France Nature Environnement et aux côtés des associations naturalistes spécialisées intéressées pour faire émerger cette problématique Ondes et Biodiversité.

Nous y reviendrons plus en détail dans une prochaine Lettre de PRIARTEM.

Pensez à adhérer ou réadhérer, si vous ne l'avez pas déjà fait, de manière à la recevoir.

[Europe] Valeurs limites d'expositions : Plainte auprès de la médiatrice



Les ONG européennes demandent le rejet de l'avis du SCHEER sur le risque des radiofréquences

Une coalition d'organisations non gouvernementales (ONG) européennes a formellement exhorté la Commission européenne à rejeter l'avis émis en avril 2023 par le Comité scientifique des risques sanitaires, environnementaux et émergents (SCHEER) concernant les champs électromagnétiques de radiofréquences (RF-EMF).

Dans une lettre, établie grâce à l'avocat de PRIARTEM T.T.L.A., et adressée au commissaire à la santé, M. Olivér Várhelyi, les organisations soulignent de **sérieuses inquiétudes quant à la crédibilité scientifique, la transparence et l'indépendance de l'avis du SCHEER**, qui minimise les risques pour la santé associés à l'exposition aux RF-EMF.

En l'absence de réponse de la Commission européenne, PRIARTEM a, au nom des signataires, **saisi la médiatrice européenne**. Celle-ci a enjoint la Commission à répondre à notre courrier, laquelle nous a adressé une réponse le 13 juin dernier.

La réponse de la Commission n'étant pas satisfaisante, nous avons réitéré notre plainte auprès de la médiatrice.

Celle-ci nous a demandé des compléments que nous avons adressés. Elle nous a signifié que la plainte était recevable.

Suite au prochain épisode...

[Septembre en or] Artistes & athlètes, unis pour nos enfants

UN TOUR D'AVANCE SUR LE CANCER

18H CONCERT

En première partie, l'artiste québécoise **La Morissette** saluée par Lynda Lemay et Robert Charlebois. Elle transportera le public dans l'univers des classiques francophones et ses compositions.

20H30 STAND UP

Jonathan O'donnell Richard Sabak Anthodurire Michael Sabuco

Mickaël Montadir Mourad le coach Thomas Christin Alan Salou

SALLE LA CARRIÈRE ST-HERBLAIN NANTES

13 SEPT DÈS 14H

ICRePSE Institut Citoyen de Recherche et de Prévention en Santé Environnementale

STOP CANCERS DES ENFANTS

ASSOCIATION ARTISTES ET SPORTIFS DE COEUR

UN PAS DE PLUS

Musique, humour, débats et solidarité : France et Québec unis contre le cancer des enfants.

Le 13 septembre prochain, la ville de Saint-Herblain se mobilise : une journée caritative pour donner un tour d'avance à la recherche contre le cancer.

Depuis la loi Duplomb, plus de 2 millions de citoyens ont signé une pétition demandant un retour en arrière face à une décision controversée. De nombreux médecins et scientifiques alertent : il est urgent d'intervenir dans le débat public pour expliquer les effets des pesticides sur la santé, notamment chez les enfants.

C'est dans cet esprit que le collectif Stop aux cancers de nos enfants organise une Journée caritative en collaboration avec l'association Artistes et Sportifs de coeur et l'association Un pas de plus

L'objectif est de:

- Financer la recherche et la prévention, de chaque côté de l'Atlantique, un même combat.
- Sensibiliser à l'impact des polluants environnementaux sur la santé des enfants
- Donner la parole aux scientifiques, médecins et familles concernées

PROGRAMMATION

14h : Arrivée de l'athlète Séverine Guérif 9 x championne du monde de duathlon, victorieuse face au cancer du sein

16h : Projection du documentaire "Contrepoisons, un combat citoyen" suivi d'un débat public avec Marie Thibaud, fondatrice du collectif "Stop aux Cancers de nos Enfants", les réalisateurs Valéry Gaillard et Jean-François Corty, président de Médecins du Monde. Nous aurons l'honneur d'accueillir la chercheuse Laurence Huc, de l'Institut de recherche INRAE

18h: Apéro Concert assuré par l'artiste québécoise La Morissette, saluée par Lynda Lemay et Robert Charlebois, elle transportera le public dans l'univers des classiques francophones et ses compositions.

20h30: Deuxième partie Stand-Up avec un plateau d'humoristes prestigieux : Mickael Montadir, Michael Sabuco, Richard Sabak, Jonathan O'Donnell, Alan Salou, Thomas Christin, Antho Du Rire et Mourad Le Coach. Ensemble, ils offriront un show haut en couleur, mêlant fous rires et émotions fortes, pour soutenir une cause essentielle.

BILLETTERIE <https://lacarriere-events.com/evenements/soiree-caritative-musique-et-humour/>

Pour adhérer ou renouveler votre cotisation, rendez-vous [ici](#).

La dernière Lettre n°42-43 de PRIARTEM : [ici](#)

Retrouvez les précédentes *Lettres* de PRIARTEM [ici](#)

Les précédentes InfoLettres sont consultables [ici](#)

Dossier 5G sur le site de PRIARTEM : [ici](#)

Dossier Linky sur le site de PRIARTEM : [ici](#)

PRIARTEM - Boite 64

206 quai de Valmy

75010 PARIS

01 42 47 81 54

Nous contacter : <http://contact.priartem.fr/>

www.priartem.fr

[Chaîne Youtube](#)